

BARÈME DES HONORAIRES DE TRANSACTION IMMOBILIER D'HABITATION – COMMERCE – PROFESSIONNEL TTC ⁽¹⁾ AU 01/01/2026



Prix de vente	Honoraires	Prix de vente	Honoraires
De 0 € à 39 999 €	3 500 €	De 290 000 € à 319 999 €	15 000 €
De 40 000 € à 59 999 €	4 500 €	De 320 000 € à 349 999 €	16 000 €
De 60 000 € à 79 999 €	6 000 €	De 350 000 € à 379 999 €	17 000 €
De 80 000 € à 99 999 €	7 000 €	De 380 000 € à 409 999 €	18 000 €
De 100 000 € à 119 999 €	8 000 €	De 410 000 € à 439 999 €	19 000 €
De 120 000 € à 139 999 €	8 500 €	De 440 000 € à 469 999 €	20 000 €
De 140 000 € à 159 999 €	9 000 €	De 470 000 € à 499 999 €	21 000 €
De 160 000 € à 179 999 €	10 000 €	De 500 000 € à 549 999 €	22 000 €
De 180 000 € à 199 999 €	11 000 €	De 550 000 € à 599 999 €	24 000 €
De 200 000 € à 229 999 €	12 000 €	De 600 000 € à 649 999 €	28 000 €
De 230 000 € à 259 999 €	13 000 €	De 650 000 € à 699 999 €	32 000 €
De 260 000 € à 289 999 €	14 000 €	De 700 000 € et plus	5 % ⁽³⁾

* Principe du non-cumulatif - Honoraires de transaction à la charge du Vendeur (Mandant) sauf convention contraire expresse entre les parties (indiquée au mandat de vente)

VENTES EN VIAGER OU SIMILAIRES AU 01/01/2026

Nous consulter

HONORAIRES D'ÉVALUATION DE BIENS IMMOBILIERS D'HABITATION – COMMERCE – PROFESSIONNEL TTC ⁽¹⁾ AU 01/01/2026

PRESTATION OFFERTE*

* Estimation donation / succession : 150€ TTC (déduit dans le cadre d'un mandat de vente avec l'agence)

BARÈME DES HONORAIRES LOCATION IMMOBILIER D'HABITATION / BUREAU / COMMERCE / LOCAL PROFESSIONNEL TTC ⁽¹⁾ AU 01/01/2026

HONORAIRES DE LOCATION TTC⁽¹⁾ « IMMOBILIER D'HABITATION »

(comprenant les honoraires d'entremise et de négociation, et les honoraires de visite, constitution de dossier, rédaction du bail et état des lieux à la charge du bailleur et locataire).

Honoraires bailleur (gestion ou location) = 1 mois de loyer hors charges

Honoraires locataire = 8 € x superficie (m2) du logement

Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au Bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire (loi ALUR : 8€/m² pour les visites et constitution du dossier de location, 3€/m² pour l'état des lieux, soit au total 11€ TTC/m² de surface habitable, dans la limite du montant d'un mois de loyer charges comprises).

Prestations complémentaires :

Honoraires de rédaction du bail sans recherche du locataire	200 € à la charge du Bailleur
Honoraires de rédaction d'un avenant au bail.....	30 € à la charge du demandeur
Honoraires d'état des lieux seul (entré ou sortie)	3 €/m ² ⁽²⁾
Honoraires location/bail Garage/Stationnement/Box.....	60 € Partagé par moitié entre le bailleur et le locataire

HONORAIRES DE LOCATION TTC ⁽¹⁾ « BUREAU / COMMERCE / LOCAL PROFESSIONNEL »

- A la charge du bailleur : 1 mois de loyer HT et hors charges
- A la charge du preneur : 1 mois de loyer HT et hors charges

- (1) TVA au taux en vigueur de 20 % incluse
- (2) Surface habitable – Article R*111-2 du code de la Construction et de l'Habitation
- (3) Pourcentage appliqué sur le prix de vente net vendeur